

## Règlement de la course hors stade **Jacques MANDON** – Vendredi 14 Juillet 2023

- 1. L'association 15.8 Festivités organise le vendredi 14 juillet 2023 la 41<sup>ème</sup> édition de la course pédestre hors stade Jacques Mandon.
- 2. La distance du parcours est de 11,5 km. Le départ de la course adulte sera donné à 9h30 devant la mairie. L'arrivée s'effectue dans la cour de la Maison des Associations.
- 3. Une animation enfant est prévue dès 9h15 autour du stade.
- 4. La course est ouverte à tous, licenciés ou non.
- 5. Une autorisation parentale vous sera demandée pour les mineurs ainsi qu'un certificat médical pour les non licenciés stipulant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied. Les licenciés devront présenter une licence sportive en cours de validité (FFA FSCF FSGT UFOLEP).
- 6. La course est encadrée par les organisateurs, la police municipale, une ambulance privée agréée sécurité civile et un médecin.
- 7. Les postes de ravitaillement (3) sont prévus le long du parcours et à l'arrivée.
- 8. L'association souscrit une assurance mais chaque participant est tenu d'avoir une assurance « responsabilité civile » personnelle.
- 9. L'engagement est fixé à 9,00  $\mbox{\ensuremath{\note}}$  par coureur adulte et gratuit pour les enfants.
- 10.Un cadeau est remis à l'arrivée.
- 11.Récompenses : trophées, challenge et dotation pour les 3 premiers du classement scratch, les premiers de chaque catégorie hommes et femmes, pour le premier Saint-Ambroisien et pour tous les enfants.
  - Pour les 3 premiers de la marche nordique hommes et femmes
- 12.Loterie des dossards à l'arrivée pour les présents.

Les inscriptions se font sur Chronogard.fr ou sur place le jour de la course

Animation : René REBOUL Chronométrage : Chronogard

Renseignements : Office du tourisme 04.66.24.33.36 S. MATHIEU : 06.64.75.37.86